



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en
fonction : 27

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

Convoqués le 24/09/2026

Approuvé
Pour : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01^{er} OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Etaient présents : M. Grégory MOCA, M. Abdelkarim KHACHEÏ, Mme Stéphanie BOHLER, M. Dominique DI MARCO, Mme Véronique DEMMER, M. Pietro VASCO, M. Jean Baptiste GORETTI, M. Pascal SEILER, M. Thierry HENRY, Mme Catherine SANGALETTI, M. Laurent BERTAZZO, Mme Pauline RICARD, Mme Béatrice DOEBLE, Mme Camille ALONZI, Mme Aurélie GLANZ, M. Sacha RUYSSINCK, M. Serge LEGRAND, Mme Nathalie BUCCI, M. Alexis CESARO, M. Marian CHAUSSET et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne Marie SECRETI a donné pouvoir à Mme Véronique DEMMER.
Mme DJOUHA Janot a donné pouvoir à M. Dominique DI MARCO.
M. Christophe FERRY a donné pouvoir à M. Grégory MOCA.
Mme Nicole WEBER a donné pouvoir à Mme Aurélie GLANZ.
Mme Isabelle STELLITTANO a donné pouvoir à M. Serge JURCZAK.

Secrétaire de séance : M. Sacha RUYSSINCK

Point n°24 : Facturation de la reproduction des clés des bâtiments à destination des associations de la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les services techniques sont sollicités, chaque année, pour des reproductions de clés par les associations ou clubs de la Commune. Dans un principe de responsabilisation des associations, il est proposé au Conseil Municipal de refacturer la reproduction de clés aux associations sportives ou non sportives. Le tableau ci-dessous présente les montants qui ont été consacrés à la reproduction de clés.

Année	Montant
2025	176,00 €
2024	480,00 €
2023	207,00 €
Total	863,00 €

Le coût de reproduction d'une clé est variable selon qu'il s'agisse d'une clé sécurisée ou non. Aussi, la Commune émettra un titre sur la base du coût réel facturé à la commune par le prestataire auquel s'ajoutera 15 € pour l'utilisation du véhicule communal et le coût lié à la saisie du titre à savoir 15 €.

La pièce justificative, pour le comptable public, sera la facture de reproduction et la présente délibération fixant les frais annexes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la refacturation de la reproduction de clé telle que décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir décidé,

APPROUVE la refacturation de la reproduction de clés aux associations sportives ou non sportives selon les modalités décrites ci-dessus.

PRECISE que la facturation sera réalisée pour toute demande de clé supplémentaire formulée par l'association.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Maire,
Serge JURCZAK

